

Commune de  
Niederanven



# CERTIFICAT

18, rue d'Ernster L-6977 Oberanven  
B.P. 21 L-6905 Niederanven

Personne en charge du dossier:  
Service technique – Wagner Alain  
☎ 34 11 34 - 55 ☎ 34 11 34 - 54

Par la présente et conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 11 février 2019, le Bourgmestre de la Commune de Niederanven a accordé l'autorisation à bâtir définie ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

**Numéro de l'autorisation** : T 2019/04

**Genre de l'autorisation** : construction d'une maison unifamiliale jumelée  
modification des plans d'autorisation n° C 2018/25

**Localisation du projet** : 17, rue Jean Pierre Kommes, Hostert

**Architecte**: Archi-Concept Int. Sàrl. - Windhof

**Nom et adresse du Permissionnaire** :

Monsieur et Madame JANIAC - WAGENER

**Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.**  
**Le public peut prendre inspection des plans afférents pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (3 mois date de la délivrance du présent certificat).**

Date de la délivrance et de l'affichage : 12.02.2019

  
le bourgmestre

  
le fonctionnaire délégué

**A afficher visiblement sur la propriété privée à 1 mètre max. du bord du domaine public**